



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ


ADOPTION RÈGLEMENT 514

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le projet de règlement *514 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal* est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

L'adoption du règlement 514 se fera lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 à 20h00 en vidéoconférence Zoom.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site internet de la municipalité.

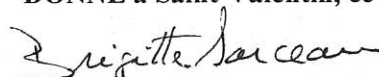
DONNÉ à Saint-Valentin, ce 25^{ème} jour du mois de janvier 2022.


Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant le projet de règlement *514 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal* à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 25 janvier 2022 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 25^{ème} jour du mois de janvier 2022.


Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière